

DELIBERATION N° 194-25

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le treize novembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocations qui leur a été adressées par la Présidente, datées du 28 octobre et 6 novembre 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Eric BALME.

Présents :

SAVIGNON Joseph	FERREIRA Michel	FROMENT Thierry	CHARLES Christian
SERRE Emmanuel	LAMOUR Jérôme	MENDEZ-DIAZ Philippe	BALME Eric
SIAUD Alain	GONNORD Franck	TAVERNA Philippe	MENDEZ Alain
KAITANDJIAN Patrick	BONNIER Eric	JOUBERT Thierry	BATTISTEL Marie-Noëlle
BONOMI Jean-Pierre	BARI Nadine	CHAUD Frédéric	LE TRAOU Dominique
MULYK Fabien	CIOT Xavier	GRIET Bernard	PONCET Denis
MAUROY Claude	FAYARD Adeline	SAURAT Coraline	BALMET Lucie
FAURE Philippe	DECHAUX Marie-Claire	LANEYRIE Jean-Marc	JEANNIN Michel
CHATTARD Arnaud	GIRARDOT Frédéric	TOSCAN Michel	MAUGIRON Gilbert
BRUGNERA Jean-Michel	TRAPANI Mary	STUTZ Anne	BARTHELEMI Maryse
GERBI Franck	GIACOMETTI Geneviève	CURT Jean-Pierre	ROUSSET Alain
ROBERT Philippe	LAURENS Patrick	GIRAUD Murielle	MORA Serge
MASLO Raymond	MONTANER-DUMOLARD	RAVANAT Jean-Luc	
ROSSI Angélique	Guillaume	GARNIER Jean-Luc	

Absents excusés représentés : SIMONNET Martine (pouvoir à BONNIER Eric), CHANTRE Carine (pouvoir à FERREIRA Michel), DURAND Bernard (pouvoir à CIOT Xavier), BRUN Sylvie (pouvoir à BARI Nadine), GRAND Florence (pouvoir à GONNORD Franck), PERRIN Gilda (pouvoir à GERBI Franck), MAUGIRON Frédéric (pouvoir à SAURAT Coraline).

Nombre de délégués en exercice : 62
Nombre de délégués présents : 53
Nombre de pouvoirs : 07
Nombre de délégués votants : 60

OBJET : BUDGET ANNEXE MAISON MESSIAEN 55004 : DM N° 01-2025

Le 30 juillet 2013, la Fondation Messiaen sous l'égide de la Fondation de France a légué, par acte authentique, à la CC de la Matheysine un bien immobilier sis à St Théoffrey avec réserve de l'usufruit temporaire pendant 3 ans d'une valeur vénale estimée alors à 310 000 €. Une délibération du 07/02/2013 du Conseil Communautaire de la Matheysine a entériné l'acceptation de ce legs sous les conditions fixées par délibération de la Fondation de France. Ce bien n'a jamais été porté à l'actif de la CC de la Matheysine ni en 2013 ni depuis la fusion des EPCI du territoire constitutif de l'EPCI actuel. Pour autant un budget annexe "Maison Messiaen" soumis à la nomenclature M57 (M14) a été constitué dès l'origine de l'EPCI actuel afin de suivre les activités réalisées au sein de cette "résidence d'artistes" conformément aux conditions de la Fondation de France. Aussi il convient d'intégrer ce bien.

Pour effectuer les écritures comptables requises, il est proposé la décision modificative ci-dessous présentée :

					Investissement	
Chapitre	Opération	Article	Fonction	Programme / libellé	Dépenses	Recettes
21		2138	311	Autres constructions	-238 700,00	
10		10251	311	Dons et legs en capital		-238 700,00
041		21318	311	Autres bâtiments	310 000,00	
041		10251	311	Dons et legs en capital		310 000,00
TOTAL					71 300,00	71 300,00

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **ACTE** les mouvements de crédits de la décision modificative ci-dessus présentée ;
- ➔ **CHARGE** Mme la Présidente et Mme la Comptable publique de l'application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 13 novembre 2025

La Présidente,
Coraline SAURAT

